

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

L'IRAQ

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		Observations
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC	
02.01.1	Viande de boeuf	200 fils/kg		Consolidation
02.01.3.1	Viande d'agneau	200 fils/kg		Consolidation
10.05	Maïs	0 %		Consolidation
20.01	Pâte de tomates	60 fils/kg		Consolidation
28.17 A	Soude caustique	5 %		Consolidation
29.44.1	Pénicillines et leurs dérivés	0 %		Consolidation
29.44.1	Autres antibiotiques	5 %		Consolidation
30.02 A	Sérums et vaccins microbiens	0 %		Consolidation
30.03 D	Autres médicaments	0 %		Consolidation
40.11	Pneumatiques en caoutchouc	300 fils/kg		Consolidation
48.01.2	Papiers pour l'impression et l'écriture	0 %		Consolidation
51.01	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, non conditionnés pour la vente au détail	60 fils/kg		Consolidation
55.09	Autres tissus de coton	25 %	20 %	
Ex.56.07	Tissus de polyesters et de viscose	25 %	15 %	
84.30.1	Machines et appareils pour les industries alimentaires	0 %		Consolidation
84.56.D	Autres machines et appareils pour la fabrication du ciment	5 %		Consolidation

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

L'IRAQ (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Concession au titre du SGPC	Observations
85.01.1	Moteurs et machines génératrices à courant continu continu	0 %	Consolidation	
85.01.07	Transformateurs à diélectrique liquide	5 %	Consolidation	
85.01.8	Autres transformateurs	5 %	Consolidation	
85.01.H	Parties de moteurs électriques	5 %	Consolidation	

Délégation de l'IRAQ